

Service de la Sous-Direction de la Santé

Les missions

MÉDECIN, INFIRMIER, PSYCHOLOGUE, PHARMACIEN...

- Médecine professionnelle et d'aptitude des sapeurs-pompiers:
 - conseil en matière de médecine préventive, d'hygiène et de sécurité
 - surveillance de la condition physique des sapeurs-pompiers
- Soutien sanitaire :
 - des interventions des services d'incendie et de secours
 - du soins d'urgence aux sapeurs-pompiers
- Aide médicale d'urgence ;
- Cellule médico-psychologique ;
- Participation à la formation des sapeurs-pompiers au secours à personne ;
- Surveillance de l'état de l'équipement médico-secouriste de la S.D.S. ;

VÉTÉRINAIRE

- Gestion opérationnelle des interventions de captures d'animaux dangereux ;
- Médicalisation des animaux blessés ;

ET BIEN D'AUTRES MISSIONS...

Les sapeurs-pompiers volontaires, membres la Sous-Direction de la Santé, ont obligatoirement une profession dans le domaine de la santé.

Pour pouvoir intégrer la Sous-Direction de la Santé du S.D.I.S. des Hautes-Pyrénées (médecins, pharmaciens, vétérinaires, psychologues ou infirmiers), il faut :

- Remplir les conditions générales d'engagement des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Pouvoir justifier du diplôme d'État de la profession correspondante, et être inscrit à l'ordre national de sa profession.

VOTRE PREMIER PAS POUR DEVENIR SAPEUR- POMPIER VOLONTAIRE ?

Contactez le **C.I.S.** le plus proche de votre domicile :

- Andrest
- Aragnouet
- Argelès-Gazost
- Arreau
- Arrens-Marsous
- Bagnères-de-Bigorre
- Barèges
- Bordères-sur-Echez
- Capvern
- Castelnaud-Magnoac
- Cauterets
- Galan
- Gèdre
- Lannemezan
- Lourdes
- Luz Saint-Sauveur
- Maubourguet
- Mauléon Barousse
- Ossun
- Pierrefitte-Nestalas
- Rabastens-de-Bigorre
- Aureilhan
- Saint-Lary Soulan
- Saint-Pé-de-Bigorre
- Sarrancolin
- Tarbes
- Tournay
- Trie-sur-Baïse
- Vic-en-Bigorre

Retrouvez toutes ces coordonnées sur notre site internet

✉ contact@sdis65.fr

☎ 05 62 38 18 00

🌐 www.sapeur-pompiers65.fr

📍 19 rue de la concorde
65320, Bordères-sur-Echez

in SDIS 65

f Sapeurs-pompiers 65

📷 sapeurs_pompiers65

X SDIS65

DEVENEZ SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE DANS LES HAUTES-PYRÉNÉES



Engagement-Respect-Compétences
Porter secours, notre mission !

Sapeur-Pompier Volontaire

Vous résidez à coté d'un Centre d'Incendie et de Secours et disposez de quelques heures par semaine ? Vous souhaitez **contribuer à porter secours** à la population, et vous **investir dans un projet fort** ? Rejoignez une équipe de citoyens engagés et partagez des valeurs de solidarité, d'entraide et de convivialité.

Les conditions

- Avoir entre 16 ans (avec un consentement écrit du représentant légal pour les mineurs) et 60 ans ;
- Résider légalement en France ;
- Être en situation régulière au regard des obligations du service national ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- N'avoir eu aucune condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Remplir les conditions d'aptitude médicale et physique adaptées, correspondantes aux missions effectivement confiées ;
- Détenir les aptitudes médicales requises pour les activités choisies.

En pratique

- Formations assurées par le SDIS 65 ;
- Versement d'une indemnité horaire, non imposable ;
- Possibilité de convention de disponibilité sur le temps de travail avec les employeurs ;
- Aide à la recherche de logement pour faciliter l'engagement.

La loi du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des S.P.V. et son cadre juridique définit « l'engagement citoyen en qualité de sapeur-pompier volontaire comme une activité reposant sur le volontariat et le bénévolat, exercée dans des conditions qui lui sont propres ».

DEUX TYPES D'ENGAGEMENTS POUR LES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Le sapeur-pompier volontaire a le choix de s'engager pour exercer soit **toutes les missions**, soit à minima l'activité du **Secours et Soins d'Urgence Aux Personnes** (représentant 80% de leur activité opérationnelle).

Engagement toutes missions

Secourisme
Opérations diverses
Incendie

Engagement différencié

Secourisme
ou
Secourisme + Opérations
diverses

Pour réaliser un **engagement différencié**, les modalités demeurent les mêmes qu'un engagement classique. Le S.P.V. devra faire en complément une demande écrite à son chef de centre précisant les activités demandées.

Des **évolutions** pour un **engagement différencié** :

- Possibilité d'évoluer à tout moment vers un engagement toutes missions ;
- Possibilité d'acquérir un avancement de grade (sergent-chef, chef d'agrès une équipe).

En France, des hommes et des femmes Sapeurs-Pompiers Volontaires vivent un engagement au service des autres, en parallèle de leurs activités professionnelles

*SDS : Sous-Direction de la Santé

*CIS : Centre d'Incendie et de Secours

*SPV : Sapeur-Pompier Volontaire

Jeune Sapeur-Pompier

Les conditions

- Être âgé(e) de 14 ans ;
- Habiter à proximité d'un centre d'incendie et de secours ;
- Avoir le projet de devenir sapeur-pompier ;
- Fournir un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ;
- Fournir un certificat de vaccination antitétanique ;
- Fournir une autorisation parentale.

En pratique

La formation J.S.P. se déroule sur une demi-journée par semaine (hors vacances scolaires), le samedi ou le dimanche, durant 3 ans.

Les activités

- Initiation aux techniques de lutte contre les incendies ;
- Formation aux gestes de premier secours ;
- Pratique de différents sports ;
- Initiation à l'entretien des véhicules spécialisés ;
- Engagement citoyen.

En France, plus de 28 000 Jeunes Sapeurs-Pompiers s'engagent afin de s'initier aux techniques de lutte contre les incendies et de se former aux gestes de premier secours

Pour devenir J.S.P, contactez l'Union Départemental sur leur site : www.unions-pompiers.fr, ou via cette adresse e-mail : udsp@sd65.fr